



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-60**

Séance publique du

9 février 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150209- lmc160513-DE-1-1
Date de signature : 12/02/2015
Date de réception : jeudi 12 février 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : OPÉRATION CAMPUS MIRABEAU : MISSION OPC URBAIN INTER CHANTIERS -
LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S.DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Campus Mirabeau, CPER 2015-
2020 et Services aux PublicsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2015Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHAZEAU Maurice, M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : OPÉRATION CAMPUS MIRABEAU : MISSION OPC URBAIN INTER CHANTIERS -
LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les quartiers Sud de la Ville d'Aix en Provence font l'objet de nombreuses opérations de construction, de restructuration et d'aménagement concomitantes réalisées par les différents maîtres d'ouvrage que sont le le Rectorat d'Aix Marseille, Aix-Marseille Université, la SNCF, le CROUS, l'État, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et la Ville d'Aix en Provence.

Une convention de partenariat entre ces institutions a été adoptée par voie de délibération (DL 2014-518) lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2014.

Cette convention détermine les modalités opérationnelles selon lesquelles les aménagements des quartiers sud de la ville vont être coordonnés entre les opérateurs afin :

- d'optimiser la réalisation de chacun des projets
- de réussir le projet global urbain qui les lient
- d'informer le public en assurant la cohérence de l'information et des concertations

Le périmètre géographique de ces opérations porte sur les secteurs suivants :

- Avenue R. Schuman/Place Paye/Avenue Jules Ferry
- Avenue W.Churchill/Avenue P.Brossolette, Avenue du Pignonnet
- Avenue G.Berger/Chemin du Coton Rouge/Rue Paul Guigou
- Pont de l'Arc/Avenue de l'Arc-de-Meyran/Avenue du viaduc
- Avenue de Saint Jérôme/Avenue Jean-Paul Coste/Avenue de l'Armée d'Afrique

Le volet aixois de l'Opération Campus Aix-Marseille Université est composé de deux sous opérations, détaillées ci-après :

L'opération Campus- Aix-Quartier des facultés,

L'opération Campus - Eco-Campus Pauliane.

- La construction de logements étudiants CROUS
- La réalisation d'opérations CPER sur les sites SCHUMAN et la Pauliane (bibliothèque universitaire, Resto U...)
- La construction du nouveau bâtiment de la Sous-Préfecture
- La rénovation du quartier de la Gare, dans le cadre de la modernisation de la voie ferrée Aix-Marseille
- La création d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dont le circuit traverse les quartiers sud et relie les sites universitaires aixois
- La construction du parking Krypton, d'un pôle multimodal et d'un pont au dessus de l'autoroute dédié aux piétons, vélos et bus
- La rénovation et l'amélioration des voiries et cheminements dits en «mode doux »
- La création et l'amélioration d'équipements urbains (éclairage, signalétique, mobilier urbain, passerelles, aménagement paysager...)

Toutes ces opérations engendrent également de nombreuses actions d'accompagnement et de réalisations connexes dont certaines restent à définir et à programmer :

- Aménagement de stationnement
- Aménagement de voiries,
- Cheminements dits « en mode doux »
- Aménagements paysagers
- Création et réhabilitation de passerelles
- Création ou amélioration de l'éclairage public
- Création ou amélioration des réseaux
- Mise en place de mobiliers urbains et de la signalétique

L'ensemble de ces opérations conduit à une complexification du système d'acteurs et des parties prenantes qui peut engendrer des risques notamment pour les interfaces, les interactions et les externalités des projets que la ville en accord avec les autres maîtres d'ouvrage veut éviter en les identifiant et en les gérant de façon partenariale.

Afin de suivre au plus près ce projet, une cellule de coordination opérationnelle a été créée au sein des services de la ville afin de faciliter l'interface entre les institutions présentes sur le site. L'Agence Urbaine du Pays d'Aix-Durance viendra également en appui technique tout au long de l'avancée du projet CAMPUS MIRABEAU.

Cette cellule sera chargée entre autre :

- du suivi des études nécessaires au pilotage du projet global,
- du suivi permanent des actions de coordination.

Dans le but d'optimiser les objectifs de cette mission, la cellule de coordination sera accompagnée par un bureau d'études chargé d'une mission d'assistance au pilotage et à la coordination du projet global dite « Mission OPC Urbain Inter chantiers »

Le titulaire du présent marché assistera la Cellule de Coordination dans ses missions. D'une part, il sera chargé de la gestion temporelle du projet tout au long de sa mission et d'autre part dans la phase d'initialisation, il devra mettre en œuvre des outils de gestion de suivi de projet et des outils assurant la cohérence avec les dispositifs financiers existants. Les outils mis en œuvre devront s'articuler entre eux.

Le bureau d'études chargé de ces missions devra rendre périodiquement compte de l'exécution de sa mission et des difficultés rencontrées sur les divers sites visités.

Il vous est donc proposé d'autoriser le lancement d'une consultation pour une mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain Inter Chantiers sur l'aménagement du périmètre CAMPUS MIRABEAU qui sera chargée de la planification, du suivi du calendrier de réalisation et de l'organisation du reporting auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage impliqués dans le projet.

Les caractéristiques techniques de cette consultation sont les suivantes :

- durée globale de 4 ans, dont 1 année ferme avec possibilité de trois reconductions
- montant global estimé sur l'ensemble du marché toutes reconductions comprises : 400 000€ HT
- procédure d'Appel d'offres sur le fondement des articles 33 et 57 et suivants du Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, il paraît opportun, afin d'agir dans les meilleurs délais, de faire application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

« lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122-22, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé, peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ».

En procédant ainsi, la Ville se trouvera en mesure, après le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres, de signer directement les pièces du marché avec les prestataires retenus à l'issue de la procédure prévue par le code des marchés publics.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir, compte tenu de ce qui vient de vous être exposé et comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer une consultation publique sous forme d'appel d'offres ouvert, ayant pour objet la mission d'OPC Urbain Inter Chantiers
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les pièces du marché avec la société dont l'offre sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres comme étant économiquement la plus avantageuse, ainsi que les reconductions éventuelles du marché et tout document afférent.

DL.2015-60 - OPÉRATION CAMPUS MIRABEAU : MISSION OPC URBAIN INTER
CHANTIERS - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
DU MARCHE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
R. MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)